

## Cette semaine

- Mildiou
- Oïdium
- Black-rot
- Vers de la grappe
- Cicadelle verte
- Cochenille
- Flavescence dorée
- Botrytis
- Vus cette semaine
- Règlementation



MER 7



JEU 8



VEN 9



SAM 10



DIM 11



LUN 12



## Stades phénologiques

La floraison est engagée sur la totalité des cépages et des secteurs. Sur de nombreuses parcelles nous sommes à nouaison voir baie à taille de pois (Chardonnay et Gamay).  
La floraison a été rapide dans la majorité des situations.  
Quelques cas de coulure et de millerandage sont signalés sur Gamay.

## MILDIU

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Quelques taches sont observées sur feuille et une grappe de rot gris sur les témoins non traités et sur quelques parcelles du vignoble.

Les contaminations du 29 mai et 3 juin sont toujours en cours d'incubation et devraient être visibles autour du 10-15 juin.

#### Modélisation:

De nouvelles contaminations de masse sont possibles avec :

- \* 3 à 5mm sur Cadalen, Castanet, Puycelci et Rabastens
- \* 10 à 15mm : Cunac, Lisle et Sénouillac

### Préconisations

La semaine sera clémente avec des températures qui grimpent à partir de jeudi. Un petit risque reste présent dans la nuit de jeudi à vendredi.

- \* Slogan, Sillage, Chaoline, fosétyl/métrame, 4kg/ha (3 applications)
- \* Mikal Flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha, **CMR**
- \* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact
- \* Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact
- \* Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact
- \* Enervin, Privest, amétoctradine/métrame, 2,5kg/ha (2 applications)
- \* Mildicut, Ysayo, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha, (3 applications)

Les doses indiquées sont les doses homologuées.  
**Données optidose : 80% de la dose homologuée**

#### Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

## A retenir

Il faut au minimum 3mm pour de nouvelles contaminations de masse

## OIDIUM

### Analyse de risque

#### Observation au vignoble :

Les premiers symptômes sur feuilles sont observés sur Duras (témoin) et Mauzac.

#### Préconisations

Période à risque pour l'oïdium. Le temps et la météo sont propices au poudrage.

\* Fludisoufre soufre sublimé, 20-25kg/ha

\* Microthiol Spécial Disperss, Sulforix, Citrothiol et autres spécialités, soufre mouillable, 6-8kg/ha (dose conseillée : 8 applications) ou Héliosoufre 3-5L/ha (12 applications).

#### Famille des IDM

\* Formose, tébuconazole, 0,4L/ha (3 applications), **CMR**

\* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications) **CMR**

\* Rocca, Dynali, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)

\* Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (3 applications)

#### Famille des benzophénones

\* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications)

\* Kusabi, pyriofénone, 0,3L/ha (2 applications)

#### Famille des SDHI

\* Luna Sensation ou Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)

\* Collis, boscalid/krésoxim méthyl, 0,4L/ha (2 applications), **CMR**

\* Yaris, fluxapyroxad, 0,15L/ha (2 applications),

#### CMR

#### Famille des strobilurines

\* Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)

#### Famille des azanaphthalènes

\* Legend, quinoxyfène, 0,2L/ha (4 applications)

\* Sormiou disperss, soufre/quinoxyfène, 5L/ha (3 applications)

#### Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

### A retenir

Période de forte sensibilité

## BLACK ROT

### Analyse de risque

#### Observations au vignoble :

Sorties significatives mais ponctuelles de taches sur certaines parcelles mal ou non protégées.

#### Préconisations

Soyez vigilants jusqu'à fin nouaison.

La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

\* Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention **CMR, ZNT 50m**

\* Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

\* Slogan, Sillage, Chaoline fosétyl/métirame, 4kg/ha, pas d'homologation mais effet secondaire sur le

#### Black-rot

\* Formose, tébuconazole, 0,4L/ha (3 applications), **CMR**

\* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha (3 applications), **CMR**

\* Rocca, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha (2 applications)

\* Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)

\* Luna Sensation ou Xtend, fluopyram/trifloxystrobine, 0,2L/ha (2 applications)

\* Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (1 application)

#### Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

### A retenir

De nouveaux symptômes observés, vigilance

## VERS de la GRAPPE

### Analyse de risque

#### Observations au vignoble :

1ère génération : des glomérules sont observés très régulièrement sur le vignoble.

2ème génération : le piégeage d'Eulia s'est intensifié cette semaine.

Le vol d'eudémis a débuté ce jour sur Cahuzac sur Vére

### Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Le seuil de glomérules pour déclencher un traitement préventif en G2 est de :

\* 50 à 80 glomérules pour 100 grappes.

#### Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

### A retenir

Tout début de vol de G2

**CICADELLE VERTE**

## Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les observations de larves de cicadelles vertes se généralisent. On dénombre, au maximum 80 à 100 larves pour 100 feuilles.  
Quelques grillures sont déjà observées sur Fer.

## Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

Alternatives

Applications d'argiles.

**A retenir**

Seuil d'intervention atteint.

**COCHENILLES**

## Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques parcelles sont concernées sur le vignoble. En ce moment, les adultes et les oeufs sont sous les boucliers.  
Aucune larve n'est observée à ce jour.

## Préconisations

Les interventions sont réalisées sur des niveaux de populations élevés lorsque que les larves apparaissent (généralement en juin/juillet) : on parle d'essaimage.

Alternatives

Les huiles blanches en tout début de saison sont des produits de biocontrôle.

**A retenir**

Pas d'essaimage pour le moment.

**FLAVESCENCE DOREE**

## Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les 1ères émergences de **Scaphoideus titanus** (vecteur de la Flavescence dorée) ont eu lieu. On considère que le début des éclosions a été effectif le 8 mai.

Le premier traitement est fixé 1 mois après les éclosions.

Les dates de traitement T1 : 8 juin au 21 juin.

## Préconisations

\* Jokari, Flanker, acrinathrine, 0,2L/ha

\* Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, (2 applications) ZNT 50m

\* Karaté Xflow, lambda-cyhalothrine, 0,125kg/ha, (2 applications), ZNT 50m

Larve de Scaphoideus titanus (CA81)

**A retenir**

T1 du 8 juin au 21 juin

**BOTRYTIS**

## Analyse de risque

Observations au vignoble :

Quelques feuilles présentent des symptômes de Botrytis sur feuilles reflétant les conditions pluvieuses du mois de mai.

\* Prolectus, fenpyrazamid, 1,2kg/ha

Alterner les familles d'une année sur l'autre.

## Préconisations

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise :

\* Switch, fludioxonil/cyprodinil, 1,2kg/ha

\* Teldor, Lazulie, fenhexamid, 1,5kg/ha

**A retenir**

Stade A en cours

## VUS CETTE SEMAINE



Thrips : quelques individus sont observés sur le vignoble avec signalement de dégâts sur 1 parcelle de Loin de l'oeil (photo : crédit IFV Sud Ouest)

Erinose : des symptômes d'érinose sont observés sur jeunes feuilles et sur inflorescences (photo : crédit CA81)



Eutypiose : de nombreux symptômes sont observés

Syrphes : observations de syrphes adultes en train de butiner les fleurs de vigne. Les larves de syrphe sont des auxiliaires.

La chlorose ferrique ainsi que des débuts de carence en potasse sont observés sur différentes parcelles.

## REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

**Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.**

**Prochain bulletin le 13 juin**

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

**Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement**

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées ([www.mp.chambagri.fr](http://www.mp.chambagri.fr)). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs  
BP 89 – 81003 ALBI Cedex  
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09  
Email : [accueil@tarn.chambagri.fr](mailto:accueil@tarn.chambagri.fr)  
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL  
[v.vigues@tarn.chambagri.fr](mailto:v.vigues@tarn.chambagri.fr) – 06.61.99.57.86  
[t.massol@tarn.chambagri.fr](mailto:t.massol@tarn.chambagri.fr) – 07.86.17.86.03

